



## Grille ADC, ça bouge ... mais il en manque !

En juin dernier, suite aux luttes menées en 2021, la grève du 14 Novembre des NAO 2021 et après la mise en place de la classification, un certain nombre de mesures salariales ont été discutées pour les conducteurs, notamment la suppression des positions d'entrée de chaque grade ainsi que la création de deux nouvelles positions terminales, soit pour les TA la création de la 14 et la création de la 21 pour les TB.

Nous regrettons la communication hâtive de certains qui s'auto-congratulent, mais surtout qui commencent leurs tracts par: « SEUL... a obtenu... ».

Pour SUD-Rail, ces premières avancées ne sont pas un aboutissement mais bien un premier pas qui doit nous permettre d'obtenir la dynamique nécessaire pour aller arracher ce qui manque !

### Déblocage de la grille et augmentation du nombre de passage en PR issus de la nouvelle classification !

SUD-Rail a toujours revendiqué le déblocage de la grille pour les ADC, l'automatisme tous les 3 ans, ce qui se rapprocherait du % de passage des cadres. La création de ces deux PR est donc une bonne nouvelle, un premier pas. Mais par ailleurs, le compte n'y est toujours pas. Par exemple, les TA restent les seuls agents d'exécution à ne pas dérouler jusqu'à la position 15 et pour les contractuel-le-s, la question de l'automatisme du délai de passage de TB1 à TB2 reste également posée !

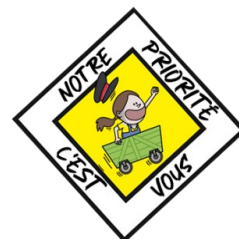
### Des PR en plus pour les notations annuelles, 1ère conséquence concrète de la classification !

C'est un des effets de la transposition SNCF de l'accord classification/rémunération qui place en équivalence maîtrise (classe 4 et 5) la plupart des ADC (TA2 et TB1, 2 et 3), les pourcentages de passages de positions ADC augmentent en se calquant sur celui des maîtrises.

Grâce à cette mesure, ce sont des centaines d'ADC qui vont obtenir des PR plus rapidement.

Les démagogues de tous bords qui prédisaient la fin de tout, les pluies de grenouilles en seront encore pour leurs frais. Contractuel-le-s, ancienneté, maintenant classification et notations... C'est bien grâce à l'action de SUD-Rail que les lignes ont bougé sur ces sujets et des garanties pour l'avenir voire des améliorations ont été obtenues !

Sur ce sujet, comme pour les autres, SUD-Rail donne les éléments factuels pour que les cheminots et notamment les ADC puissent se faire leur avis, il suffit de lire les grilles ci-dessous:



#### Grille avant transposition de l'accord classif/rému:

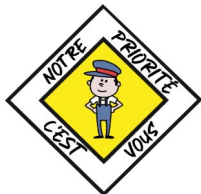
TA 1	5 > 6 26%	6 > 7 22%	7 > 8 18%	
TA 2	9 > 10 26%	10 > 11 22%	11 > 12 18%	12 > 13 14%
TB 1	10 > 11 26%			
TB 2	12 > 13 26%	13 > 14 22%	14 > 15 18%	
TB 3	16 > 17 26%	17 > 18 22%	18 > 19 18%	19 > 20 14%

#### Nouvelle grille après transposition de l'accord:

TA 1	6 > 7 28%	7 > 8 23%			
TA 2	9 > 10 28%	10 > 11 23%	11 > 12 19%	12 > 13 17%	13 > 14 15%
TB 1	11				
TB 2	12 > 13 28%	13 > 14 23%	14 > 15 19%		
TB 3	16 > 17 28%	17 > 18 23%	18 > 19 19%	19 > 20 17%	20 > 21 15%

## Notations, maintenant l'heure de la transparence !?

Toutes ces décisions de l'entreprise seront donc applicables pour le prochain exercice de notations. Pour SUD-Rail, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif nécessite des mesures « d'amorçages » suite à la création de ces nouvelles positions. La création de ces 2 positions terminales ne règle toujours pas la problématique de la fin du recrutement au Statut concernant la compensation de la perte d'effectif sur les PR d'entrées. Pour que le prochain exercice de notations se passe bien, la direction devra également annoncer la nature de ces mesures de compensations.



**SUD-Rail ne peut que se féliciter de la mise en place de ces mesures qui sont directement issues de nos propositions et des actions menées. Soyons clairs, nous étions clairement contre la création de niveaux supplémentaires (TA3 et TB4) qui aurait juste permis à la direction de faire du choix, de noter plus facilement à la tête du client. Avec des PR supplémentaires, c'est l'ancienneté qui fait droit !**

Même si ses mesures ne sont toujours pas suffisantes pour compenser des années de gel des salaires et l'allongement des carrières, elles démontrent une nouvelle fois que **SUD-Rail est toujours aux côtés des cheminots, notamment des conducteurs, en étant une force de proposition cohérente, au plus près des revendications du terrain en combattant les notations et les évolutions de salaires au mérite.**

## La création des échelons 9 et 10 à la traction est une nécessité !

De nombreux collègues ADC sont sur l'échelon 8 depuis de nombreuses années et pourtant l'âge de départ en retraite effectif ne cesse de reculer. La fin de la grille à l'échelon 8 pouvait s'entendre avec un départ en retraite à 50 ans pour les ADC, mais pour **SUD-Rail la direction doit créer immédiatement les échelons 9 et 10 comme c'est le cas pour les sédentaires.** Ce sujet est actuellement étudié par la direction nationale SNCF, SUD-Rail le portera à nouveau lors de la prochaine NAO de décembre 2022.

## Prime Traction, un système à bout de souffle !

**Pour SUD-Rail, le chantier doit maintenant s'ouvrir rapidement !**

C'est un sujet qu'il ne faut pas oublier, avec la baisse continue du nombre de conducteur à la SNCF, les risques de baisses/pertes de charge, ainsi que l'hyper spécialisation voulue par l'entreprise, le système de prime traction est à bout de souffle, il date de 1973... Les mesures prises en catastrophe (figeage de B2 sur la prime complémentaire) en janvier 2021 n'ont pas réglé le problème.

Elles ont juste évité un effritement de certaines primes traction....

**C'est l'échec de la prime à la productivité qui est aujourd'hui sur la table !**

**Sur les primes tractions, SUD-Rail porte des revendications claires et de justice sociale pour tous !**

La création d'une **Prime de Base Garantie forfaitaire mensuelle qui représenterait 66% de la prime totale** permettrait d'éviter la fluctuation des primes, minimiserait le chantage à la charge fait dans les différents dépôts et permettrait de mener des discussions sereines sur la fin de carrière des ADC.

**Quelle que soit la méthode de calcul, cette prime de base garantie ne devra pas être inférieure à 700 € !**

**SUD-Rail a rappelé une nouvelle fois ses revendications à la direction et demandé la tenue rapide d'une table ronde pour avancer sur ce sujet.** La direction sait que le système de prime traction est obsolète. Elle se cache depuis des années derrière la complexité du système et la difficulté de remplacer « l'outil » Améthyste qui gère les primes traction également dépassé, pour laisser pourrir cette situation...



**Toutes nos  
revendications  
pour les ADC,  
c'est ICI !**

